

HABARI ZA UNONO*

**Les infos de la santé*

ÉDITO D'OLIVIER BRAHIC, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE MAYOTTE :

C'est sans aucun doute sous le signe de l'innovation que s'est illustrée l'activité de l'ARS au cours du premier trimestre 2023. L'organisation de la première phase de rattrapage vaccinal en milieu scolaire, l'expérimentation en avance de phase de la vaccination contre le papillomavirus, l'élaboration d'un plan de sécurisation pour l'exercice des professionnels de santé, ou encore l'élaboration d'une cartographie précise de la prévalence des gîtes larvaires en saison des pluies sont autant d'exemples concrets qui prennent en considération les caractéristiques spécifiques du territoire, et qui engagent une réponse qui ne trouve aucun précédent ailleurs en France. C'est dans cette lignée que devront se poursuivre les actions à venir, afin de bâtir une politique de santé répondant aux besoins de la population de Mayotte.



Dans ce numéro

ATTRACTIVITÉ :

La préfecture et l'ARS de Mayotte s'engagent dans un plan de sécurisation de l'exercice des professionnels de santé

VACCINATION :

Retour sur la première phase de la campagne de rattrapage vaccinal en milieu scolaire à Mayotte

LUTTE ANTI VECTORIELLE :

La carte du risque vectoriel de l'ARS Mayotte

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT :

L'ARS Mayotte installe son comité scientifique « Recherche et Développement »

PRÉVENTION :

Retour sur la semaine du dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles

La préfecture et l'ARS de Mayotte s'engagent dans un plan de sécurisation de l'exercice des professionnels de santé

La question de l'attractivité des professionnels de santé à Mayotte constitue une des priorités de l'ARS Mayotte. Depuis l'année dernière, un travail partenarial a été amorcé suite au Comité intersectoriel mahorais pour l'attractivité, l'installation et la pérennisation des professionnels de santé à Mayotte (CIMAIPPS).

Le plan de sécurisation de l'exercice des professionnels de santé constitue l'un des éléments de réponse du « choc d'attractivité » que l'ARS souhaite instaurer sur le territoire. Il s'agit de permettre aux professionnels de santé hospitaliers et libéraux de travailler dans un climat de sérénité et en toute sécurité, afin que soient garantis l'accès universel aux soins et la continuité des soins pour tous les Mahorais.es.

Un système et des professionnels de santé fortement impactés par les problématiques d'insécurité à Mayotte

Suite à l'installation du CIMAIPPS, plus de 400 professionnels de santé ont répondu à une enquête réalisée par l'ARS Mayotte afin d'identifier les freins et leviers à leur installation. Dans cette enquête, on apprend notamment que 86% des professionnels de santé évaluent négativement les conditions de sécurité à l'extérieur de leur domicile.

Au-delà des atteintes aux personnes, ce climat d'insécurité a des conséquences directes sur le fonctionnement du système de santé : deux-tiers des infirmiers indiquent ainsi ne plus se déplacer la nuit pour effectuer des soins. Cette situation constitue par ailleurs un frein notable au développement de l'offre de soins sur le territoire.

Un plan d'actions concret pour améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et favoriser l'attractivité du territoire.

Ce plan d'actions « SURETÉ », construit en partenariat avec la préfecture, les professionnels de santé de Mayotte et les forces de sécurité intérieure est articulé autour de 6 actions majeures :

1. **SENSIBILISER** les professionnels de santé aux situations violentes en exercice
2. **UNIR** les forces de l'ordre et les nouveaux professionnels de santé afin qu'ils échangent durant les réunions d'accueil
3. **REMONTER** systématiquement les faits de violence à l'encontre des professionnels de santé afin de renforcer les capacités de réponse
4. **ETABLIR** des tournées avec les forces de l'ordre à proximité des structures sanitaires les plus exposées aux faits de violence
5. **TESTER** le déploiement d'un dispositif d'alerte privé en cas d'agression de professionnels de santé libéraux permettant si besoin l'intervention des forces de l'ordre
6. **EQUIPER** de films de protection les véhicules des professionnels de santé libéraux

Ces premières actions pourront être complétées dans le cadre de la future déclinaison à Mayotte du protocole national d'accord entre les services des ministères de la santé, de l'intérieur et de la justice.



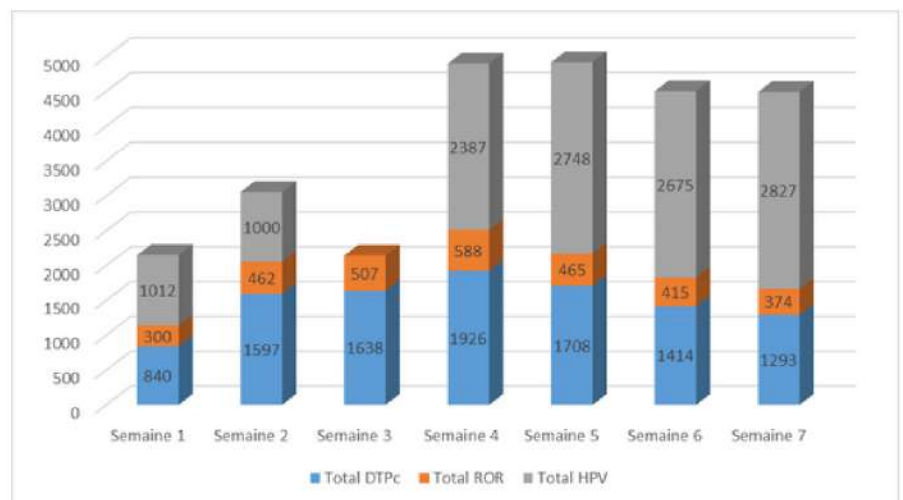
Retour sur la première phase de la campagne de rattrapage vaccinal en milieu scolaire à Mayotte

L'augmentation des cas de diphtérie et de typhoïde ces dernières années, la constatation d'épidémies de rougeole ou coqueluche et la mise en évidence par Santé Publique France d'une couverture vaccinale très insuffisante dès 6 ans pour les vaccins qui protègent contre ces pathologies ont conduit l'ARS Mayotte, en partenariat avec le Rectorat de Mayotte, la Réserve Sanitaire de Santé publique France, l'Association Mlezi Maore et la CSSM à organiser une grande campagne de rattrapage vaccinal pour les élèves des collèges et primaires de Mayotte.

Depuis le mois de Janvier 2023, l'ensemble des collèges de l'île a reçu, pendant 1 semaine, les équipes de rattrapage vaccinal qui proposaient les vaccins obligatoire (DTPc : Diphtérie Tétanos Poliomyélite coqueluche) mais aussi recommandés (ROR : Rougeole, Oreillons, Rubéole, et HPV : Papillomavirus) aux enfants dont les parents avaient signé le formulaire d'autorisation.

Au cours des 7 semaines de vaccination, près de 16 500 collégiens ont été reçus en consultation (55% des élèves inscrits au collège) parmi lesquels près de 14 500 ont reçu au moins 1 dose de vaccin : en effet, seuls 15% des collégiens reçus étaient à jour de leur vaccination DTPc et ROR.

Ce sont près de 11 000 collégiens qui ont été vaccinés contre le DTP et 3 200 contre le ROR.



Cette opération aura permis de relever la couverture vaccinale au sein de l'ensemble des collégiens de Mayotte de 36.8% pour le DTP et 10.7% pour le ROR. De plus, la vaccination contre le Papillomavirus, très peu réalisée à Mayotte jusque-là, concerne les jeunes, particulièrement de 11 à 14 ans, qui sont donc scolarisés au collège. Le poids des cancers induits par une infection à HPV est très important à Mayotte. L'ARS a donc également proposé cette vaccination qui ne lutte pas contre des maladies épidémiques mais contre des cancers se développant à distance de l'infection. Les collégiens et leur famille ont très largement répondu favorablement à cette proposition: ce sont donc plus de 12 700 doses de vaccins qui ont été injectées (chez plus de 77% des collégiens reçus). La couverture vaccinale en 1ère dose de vaccin contre HPV parmi l'ensemble des collégiens inscrits à Mayotte a bondi de 42.6% en 7 semaines de campagne ! Au total, près de 27 000 doses de vaccins ont été injectées au cours des 7 semaines de la campagne.



L'opération n'est pas terminée, et doit se poursuivre dès la prochaine rentrée scolaire, avec un passage dans l'ensemble des écoles primaires de l'île pour proposer la vaccination DTP et ROR aux enfants scolarisés, et un second passage dans les collèges pour l'injection de la seconde dose de vaccin contre le HPV aux collégiens qui ont bénéficié de la première. D'ici là, des sessions de vaccination complémentaires seront proposées dans les collèges au sein desquels une proportion de collégiens scolarisés plus faible a été mise en évidence, mais aussi auprès des jeunes non scolarisés.

La carte du risque vectoriel de l'ARS Mayotte

Tout au long de la saison des pluies, l'ARS publie chaque semaine une carte du risque vectoriel à Mayotte, élaborée à partir de données entomologiques locales et météorologiques. Elle permet de surveiller en temps réel la répartition et la densité des moustiques sur tout le territoire, et d'informer la population et les élus locaux de la situation sur leur territoire. Elle constitue enfin un outil d'aide à la décision.

Une cartographie élaborée sur la base de plusieurs critères

Le risque vectoriel est calculé grâce à l'outil de modélisation « ARBOCARTO » dans chaque quartier de Mayotte. Pour aboutir à cette carte, les agents du service lutte anti vectoriel (LAV) de l'ARS prennent en compte :

- Les données météorologiques (température et pluviométrie quotidiennes) ;
- Les données environnementales sur la présence des gîtes de ponte des moustiques (obtenues à partir de relevés de terrain réalisés par les agents du service de la lutte anti-vectorielle de l'ARS) ;
- Les données sur la typologie de gîtes recensés et géo localisés.



Sur la base de ces données, l'outil est en capacité de calculer la proportion des gîtes qui sont susceptibles de produire des moustiques à un instant donné. Plus il y a de gîtes dans une zone, plus il est probable que la densité de moustiques estimée soit importante. Il permet également de calculer le nombre de moustiques présents en fonction des variables météorologiques et environnementales intégrées dans l'outil. Pour ce faire, le modèle combine deux approches de modélisation : l'une repose sur des données de mesures de densité des moustiques, l'autre se base sur le cycle de vie de l'insecte.

Une cartographie comme outil de sensibilisation et d'aide à la décision

La surveillance de la densité des moustiques est nécessaire pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles. Mayotte est régulièrement impactée par ces maladies. La densité de moustique est l'un des paramètres qui peut influencer sur l'ampleur d'une crise. En effet plus la densité de moustiques est forte, plus il est probable d'avoir plus de personnes malades. La cartographie permet ainsi aux équipes de la lutte anti-vectorielle de l'ARS d'orienter leurs tournées quotidiennes sur le terrain, pour procéder à des interventions ciblées et efficaces. La publication de cette cartographie permet par ailleurs d'informer en temps réel la population et les élus locaux sur les risques circulants dans les différentes zones du département. En effet, la lutte anti vectorielle nécessite l'implication et la participation de tous, notamment par l'adoption de gestes quotidiens, simples et efficaces :

- Eliminer les endroits où l'eau peut stagner
- Vider les récipients contenant de l'eau
- Changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine
- Vérifier le bon écoulement des gouttières
- Couvrir les réservoirs d'eau hors d'usage

ZOOM SUR :
Le comité
scientifique
"Recherche et
Développement"
de l'ARS Mayotte



L'ARS Mayotte installe son comité scientifique « Recherche et Développement »

La crise sanitaire du Covid-19 a démontré le rôle des modélisations mathématiques dans la prise de décisions politiques et sanitaires. Ces modélisations sont issues soit d'observations permettant de représenter la progression de l'épidémie, soit de simulations permettant d'anticiper l'évolution selon différentes hypothèses.

Durant la crise sanitaire, plusieurs modèles pour l'anticipation des besoins en santé ont été produits, par le Centre universitaire de Dombeni ou la plateforme MODCOV-19 du CNRS et l'INSMI. Sur la base de ces travaux et de leur apport à l'agence, l'ARS de Mayotte a décidé de poursuivre l'exploration du champ de la recherche fondamentale afin de bâtir de nouveaux outils innovants pour l'optimisation de ses actions.

Afin d'encadrer au mieux les recherches financées par l'ARS de Mayotte, un comité scientifique « Recherche et Développement » a été mis en place cette année. Ce comité a pour fonction d'être l'unique interface entre les chercheurs et l'ARS pour la soumission de projet.

Ce comité est saisi pour toute soumission de projet de recherche. Si le projet est validé, et après désignation d'un référent en interne à l'ARS de Mayotte, le comité scientifique œuvre à la construction du protocole de recherche, la rédaction des conventions et apporte son soutien auprès de la soumission à la CNIL ou à un CPP si nécessaire. Ce comité prend également part à la mise en place du projet. Il est par ailleurs automatiquement saisi pour les projets de recherche validés et assure leur suivi une fois par an. Ce suivi permet de faire le point sur les difficultés rencontrées et évaluer les chances de mener à terme les objectifs fixés préalablement.

Chaque soumission nécessite le remplissage d'un des deux formulaires suivants :

- Pour toute demande de soutien de l'ARS Mayotte (financier, méthodologique, demande de données, autre) : « Document de soumission projet R&D pour soutien de l'ARS Mayotte V1.0 » ;
- Pour les projets validés par l'ARS afin de mener un bilan de l'état d'avancée : « Document de suivi projet R&D pour l'ARS Mayotte V1.0 ».

A chaque dépôt de dossier devront être joints des curriculum vitae des porteurs du projet. Les demandes de renseignement et dépôts de dossiers sont à adresser à la BAL suivante : ars-mayotte-comite-scientifique-rd@ars.sante.fr.

Retour sur la semaine du dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles

Chaque année, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte, en partenariat avec l'association Nariké M'sada organisent la semaine du dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles.

Cette année, plus de 15 partenaires associatifs et institutionnels se sont mobilisés du 05 au 12 décembre pour mener des actions de sensibilisation à la santé sexuelle et proposer des Tests Rapide d'Orientation Diagnostique (TROD). Un TROD permet par une simple piqûre au bout du doigt, en quelques minutes, de détecter une infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) ou par les virus de l'hépatite C (VHC) ou de l'hépatite B (VHB). Le TROD ne remplace pas le dépistage « classique ». Il en est complémentaire, voué à garantir une plus grande diversification de l'offre de dépistage.

A Mayotte, de nombreuses personnes restent non diagnostiquées, en particulier vis-à-vis des hépatites B et C. Pourtant, toutes les recommandations s'accordent sur l'intérêt d'un dépistage conjoint du VIH, VHB et VHC. Cette année, l'offre de dépistage a donc été complétée par des TROD pour le VHB et VHC réalisés par des structures associatives habilitées.

Au total, **386 personnes** ont pu bénéficier d'au moins un dépistage. Parmi les personnes dépistées, 2 personnes ont présenté un TROD positif VIH et 9 personnes un TROD positif VHB. Ces personnes ont pu être orientées au Cegidd pour un bilan complet.



Cette semaine s'inscrit dans la stratégie de l'Agence Régionale de Santé, dont la volonté est de renforcer l'accès au dépistage des ISTs sur le territoire, notamment en développant l'utilisation des TRODs. Les TROD peuvent être réalisés par d'autres personnes que des professionnels de santé, sous couvert d'une formation spécifiques.

Chaque année, une formation est organisée, à destination des associations de Mayotte pour permettre de diversifier les points d'accès au dépistage. Ces personnes peuvent exercer cette activité dans le cadre d'une association de prévention ou au sein d'un établissement ou service médico-social, ou au sein d'un CPEF ou EICCF.

En février 2023, 32 personnes ont pu bénéficier de cette formation.